FAQ Client

Qui est le responsable de commission ?  
Il s'agit du responsable de formation

Est ce bien le responsable de formation qui valide l'admissibilité d'un dossier ?  
Si oui sert il de préavis à la commission ?  
Avant la commission, les dossiers sont répartit entre les membres de la commission qui les étudient et donnent un préavis s'ils le souhaitent.

Est ce bien la commission qui décide l'admission ou le refus d'un dossier ?  
Oui

Est ce bien le directeur du Pôle qui confirme la décision de la commission et en cas de refus décide du renvoie en commission du dossier ?  
Il possède un droit de véto, s'il l'utilise début d'une navette pour que l'avis de la 2ème commission soit définitif.

Après un deuxième passage en commission, le directeur peut il de nouveau refuser la décision de la commission ?  
Il peut choisir de mettre de nouveau son véto mais cela n'arrive pas normalement.

Y a t il un nombre limite de passage en commission ?  
Officiellement non, dans les faits un dossier passe au maximum 2 fois en commission.

Que se passe t il si on atteint le nombre limite de passage en commission ?  
Pas de limite.

Doit on gérer les files d'attente dans le cas des formations avec un nombre de place limité ?  
Oui dans l'idéale, normalement 3 listes (accepté, attente, refus).

Est ce bien le responsable de formation qui envoie le courrier de réponse ? Doit il être signé par directeur du pôle ?  
Il s'agit de la secrétaire de formation et non du responsable. Le directeur signe tous les courriers.

Doit on gérer le suivi du courrier en interne (rédaction, signature...), en externe (AR ?) ?  
Non en externe, ni en externe.  
Auto production du courrier type.

Est ce bien la secrétaire qui signale aux candidats les pièces manquantes dans les dossiers ?  
Oui. Secrétaire général ou de formation.

Tache planifié pour l'édition des courriers ?  
Non fait au fur et à mesure par la secrétaire de formation.

Qui envoie l'accusé de réception ?  
La secrétaire de formation envoie l'accusé de réception du dossier après l'avoir reçu.

Qui sont les membres de la commission ?  
Les membres de commission sont le responsable de formation, qui est aussi le chef de commission, ainsi que les responsables de parcours au sein de la formation.

A quoi correspond la date limite de retour de commission ?  
La date limite de retour de commission est la date à laquelle la commission doit faire part de sa décision au près de la secrétaire.

A quoi correspond la date de retour à la scolarité ?  
La date de retour à la scolarité est la date à laquelle le courrier avec la décision de la commission doit être transmis au directeur.

A quoi correspond la navette ?  
La navette représente la discussion entre la formation et le directeur après un véto.

Qui dématérialise le dossier ?  
La dématérialisation finale du dossier est effectué par les secrétaires de formation ou pour les licences classiques un seul secrétaire générale.